

Le Conseil Supérieur de l'Ordre

Le Conseil Supérieur de l'Ordre

CamilleBoetsch-cboetsch@cs.experts-comptables.org

Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le **Conseil Supérieur**, dont le siège est à Paris.

Organisation du Conseil Supérieur

Le

Conseil Supérieur a seule qualité pour exercer, devant toutes les juridictions, tous les droits réservés à la partie civile, notamment par voie de citation directe devant les tribunaux répressifs, relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession d'expert-comptable.

• Le

Conseil Supérieur est composé des présidents des 22 Conseils Régionaux et de membres élus. Le nombre des membres élus est égal au double de celui des présidents de Conseils Régionaux.

• Le

Conseil Supérieur élit parmi ses membres un Bureau. Les membres du Bureau sont élus tous les deux ans au scrutin secret. Le Bureau du Conseil Supérieur est composé de 15 membres dont un Président, sept vice-présidents, un trésorier et six assesseurs.

• Le

Conseil Supérieur élit également en son sein les membres des Commissions.

Les Membres

Le Conseil Supérieur est composé des Présidents de Conseils Régionaux et de membres élus. Le nombre des membres élus est égal au double de celui des Présidents de Conseils Régionaux.

Le bureau

Le Conseil Supérieur élit parmi ses membres un Bureau. Les membres de ce Bureau sont élus tous les deux ans au scrutin secret. Le Bureau du Conseil Supérieur est composé de quinze membres dont un Président, sept vice-présidents, un trésorier et six assesseurs.

Le Président réunit le Bureau périodiquement pour le consulter et l'informer des décisions et mesures prises dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les membres du Bureau

PrÃ©sident	Jean-Pierre ALIX
Vice-PrÃ©sidents	Michel DUSSAUX Philippe GILNICKI Pol LAVEFVE Dominique LECOMTE Gilbert LE PIRONNEC Laurent LEVESQUE Jean-Claude SPITZ

Trésorier	Jean-Paul BURBAN
Assesseurs Vice-Présidents d'Alsace	Michel BOHDANOWICZ Jean-Bernard CAPPELIER BRUYNSWYCK Michel HEBETTE Jean-Jacques PERRIN Jacques ROCCA SERRA Frédéric ROGIER

compétence, sont retenues par le Conseil Supérieur ou par le Président, les commissions sont en charge de leur réalisation. Là encore, les permanents ont pour rôle de mener à bien ces actions, et d'assurer la continuité de leur conduite et de leur suivi sous la direction des élus responsables.

Pour permettre aux commissions d'approfondir tel ou tel aspect de leur compétence, il peut être créé des Comités par le Conseil Supérieur sur proposition des vice-présidents. A ce jour 13 comités ont été créés.

Pour contacter le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables :

- 19 rue Cognacq Jay, 75 341 Paris Cedex 07

Téléphone : (33). 1 44 15 60 00

Fax : (33). 1 44 15 90 05

csoec@cs.experts-comptables.org



2007.06.07 14:52

2007.11.07 14:30

[Le Rapport Annuel 2006](#)

Aucune relation